

Coup de Espace de rencontre entre la terre et la mer, le littoral finistérien est de plus en plus attractif. Porteur de développement, mais aux équilibres fragiles, il subit une forte pression foncière et suscite de nombreux conflits d'usage qui menacent ses activités. Avec près de 1 200 km de linéaire côtier, le plus long de France, le Finistère est l'un des départements les plus exposés.



Economie et gestion des espaces littoraux

Le Finistère compte 118 communes littorales¹ sur 283 rassemblant 59 % de la population². Comme pour la plupart des départements littoraux, les plus de 60 ans représentent une part importante et croissante dans la population. Par ailleurs, les aires urbaines de Brest et de Quimper impactent fortement le développement démographique et économique du littoral finistérien.

Littoral sous pression

Sur le littoral, le terrain à bâtir est devenu un marché de pénurie. Les prix du terrain à bâtir et de l'immobilier ont fortement progressé sur la côte ces dernières années (+ 15 à 20 % en Bretagne depuis 1999). Des 4 départements bretons, le Finistère reste cependant le moins cher. Cette flambée des prix a des causes multiples : la saturation d'autres littoraux, les campagnes de promotion, la mobilité accrue, la baisse des taux d'intérêt et le retour au pays de retraités à

fort pouvoir d'achat. L'effet "papy-boom" tend à renforcer cette évolution. Le paysage social de la zone côtière s'en trouve ainsi sensiblement modifié. Les communes du bord de mer deviennent de plus en plus inaccessibles à ceux qui y travaillent et les jeunes ménages des classes moyennes ne peuvent plus s'y loger. Le problème se pose avec plus d'acuité encore pour les cinq îles finistériennes.

La prééminence des résidences secondaires menace l'existence même de certaines activités économiques littorales. Elles ne font pas vivre ces territoires toute l'année. Les résidences secondaires représentent 32 % du marché sur le littoral du Sud-Finistère en 2007, et 26 % sur le littoral Nord (contre 34 % en Bretagne³).

La pression urbaine et la flambée des prix du foncier et de l'immobilier ont particulièrement touché la Cornouaille. Mais le littoral nord-finistérien n'est plus épargné. Les effets de la périurbanisation autour de la métropole

brestoise se cumulent avec le développement d'une économie de villégiature qui mettent en péril les activités primaires (agriculture littorale, pêche côtière, conchyliculture...).

On assiste néanmoins depuis 2 ans à un net fléchissement de tendance : les logements autorisés ont évolué à la baisse sur le littoral finistérien (- 8,8 %) alors qu'ils progressaient encore de 13,4 % entre 2005 et 2006 (cf tableau 1). Ce tassement est assez général sur l'ensemble des côtes bretonnes, notamment sur la côte sud, où certains secteurs frôlent la saturation.

A l'exception des zones de St-Pol-Morlaix et de Crozon-Douarnenez, les autorisations de résidences principales se sont globalement mieux maintenues que celles des résidences secondaires. A l'échelle de la région, 36 % des logements construits en 2007 se situent sur le littoral. En Finistère, la part des logements construits sur le littoral est encore de 56 % en 2007, contre 53 % en 2006.

Un espace travaillé

Le littoral regroupe 56,1 % des entreprises finistériennes qui font travailler 54,7 % des salariés du département (cf tableau 2). Les activités économiques spécifiquement littorales sont nombreuses, mais souvent en concurrence : pêche, cultures marines traditionnelles ou nouvelles, activités goémonières, agriculture littorale, commerce maritime, tourisme, extraction de matériaux marins, nautisme, construction et réparation navale civile et militaire...

Le littoral finistérien se distingue à plusieurs titres : d'abord par son rôle de premier plan pour l'approvisionnement du territoire national et européen en produits de la mer (plus de 25 % de la pêche fraîche française). Dans le Finistère Sud, un tiers des emplois sont directement ou indirectement liés à la filière pêche. Brest reste le 1^{er} site de réparation navale civile en France et le Finistère le 1^{er} département goémonier. Les ports de commerce de Brest et de Roscoff jouent un rôle stratégique dans les échanges internationaux et de première importance pour l'économie régionale. Le littoral est en même temps porteur d'avenir dans des domaines nouveaux comme les biotechnologies marines ou la production d'énergies renouvelables par exemple.

La plupart des activités littorales nécessitent des équipements spécifiques en prise directe avec la mer : infrastructures portuaires, formes de radoub, parcs de cultures, bâtiments... Or l'espace se fait rare, donc cher. La concurrence n'en est que plus âpre.

Un espace encore cultivé

Le littoral du Finistère fait vivre 3 005 exploitations agricoles professionnelles, soit près du tiers du département (31 %). L'agriculture littorale représente encore plus

Tableau 1 - Les logements autorisés en 2007 sur le littoral finistérien

Logements autorisés	Individuel	Collectif	Total	Taux de résidences secondaires (en %)	Évolution 2006/2007 (en %)	
					RP*	RS**
St-Pol - Morlaix	346	71	417	12,7 %	- 32,2 %	- 33,8 %
Abers - Côtes des Légendes	485	163	648	13,0 %	+ 9,1 %	+ 42,4 %
Rade de Brest	717	1 041	1 758	1,6 %	+ 70,1 %	+ 27,3 %
Crozon - Douarnenez	325	147	472	22,0 %	- 40,7 %	- 7,1 %
Pays Bigouden	499	168	667	23,7 %	0 %	+ 2,6 %
Côte de Cornouaille	570	121	691	14,6 %	+ 17,3 %	- 33,6 %
Total littoral 29	2 942	1 711	4 653	11,3 %	+ 11,4 %	- 8,8 %

Source : Dre / Siclone / Cellule économique de Bretagne - *Résidences principales - **Résidences secondaires

► Tableau 2 - Répartition des établissements d'entreprises et des effectifs salariés par secteur d'activités et par pays sur le littoral finistérien en décembre 2007

Secteurs d'activités	Nombre d'établissements					Effectifs salariés				
	Pays de Brest	Pays de Cornouaille	Pays de Morlaix	Total littoral 29	% Finistère	Pays de Brest	Pays de Cornouaille	Pays de Morlaix	Total littoral 29	% Finistère*
BTP	1 398	997	365	2 760	49,5	5 704	1 939	1 159	8 802	48,8
Industries agroalimentaires	45	71	25	141	40,9	630	1 490	547	2 667	16,5
Autres industries	557	332	190	1 079	50,3	12 256	2 170	1 849	16 275	59,5
Pêche	174	428	103	705	90,4	196	1 664	217	2 077	93,1
Autres (dont agriculture)	177	183	86	446	44,1	318	233	177	728	38,7
Commerce	2 532	1 554	905	4 991	55,3	12 854	5 093	3 662	21 609	53,4
Hôtels-Restaurants-Cafés	1 085	842	383	2 310	63,7	3 182	1 320	1 279	5 781	69,1
Services aux entreprises	1 057	370	242	1 669	58	5 949	698	670	7 317	51,9
Services aux particuliers	551	296	165	1 012	57,7	955	352	231	1 538	62,4
Autres services	1 561	638	344	2 543	58,3	15 343	1 472	4 241	21 056	71,4
Total général	9 137	5 711	2 808	17 656	56,1 %	57 387	16 431	14 032	87 850	54,7 %

Source : d'après fichiers CCI et CMA 29 - * dont Centre Ouest Bretagne en Finistère.

de 11 000 emplois directs (chefs d'exploitation et salariés). Avec 124 000 ha de Surface agricole utile (SAU), les communes littorales disposent de moins de SAU (51 %) que pour l'ensemble du département (59 %). Elles ont perdu 21,1 % entre 1970 et 2000, contre -9,1 % pour les communes de l'arrière-pays du département. Les plus fortes régressions sont constatées de Brest à Crozon et sur l'Anse de Bénodet. L'agriculture littorale accuse souvent plus fortement les problèmes rencontrés par les exploitations situées plus à l'intérieur des terres. Le littoral finistérien perd donc peu à peu sa vocation agricole alors même que cette activité joue un rôle essentiel de production, mais aussi de maintien des équilibres dans l'aménagement du territoire.

Vers une mono-activité ?

Avec ses 8 stations classées, ses 12 ports de plaisance, ses 67 clubs de voile et son patrimoine exceptionnel, le Finistère dispose d'un littoral à fort potentiel touristique. Premier espace de destination touristique, le littoral rural polarise à lui seul 81,4 % des nuitées finistéennes sur l'année. L'offre d'hébergements se situe à 85 % en zone côtière. Le tourisme était, il y a quelques années encore, largement concurrencé par les activités primaires ou par des activités industrielles liées aux ports de pêche, de commerce et de plaisance. Si le tourisme, marqué par la saisonnalité, ne peut remplacer l'impact économique de ces activités pérennes, les retombées économiques ne sont néanmoins pas négligeables. La dépense moyenne par jour et par personne est de 31,2 € en littoral urbain, 29,6 € en littoral rural contre 27,6 € pour du tourisme sur le reste du territoire finistérien (enquête Mergoat tourisme 2005). La durée moyenne de séjour est la plus forte pour le littoral rural (12,5 j). Pour intéressant qu'il soit, le tourisme entre souvent en

concurrence avec d'autres activités, mais reste une activité saisonnière.

Un espace encadré

Il existe de nombreux outils de gestion du foncier littoral. La loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (dite loi littoral) définit notamment l'interdiction de construire dans "la bande des 100 mètres". 118 communes sur 283 sont ainsi concernées par l'application de cette loi en Finistère.

Les communes disposent elles-mêmes de documents d'urbanisme leur permettant de réguler le marché du foncier (Plu, PLH, Zac...). Depuis la loi SRU de 2002, les Schémas de cohérence territoriale (Scot) doivent également permettre, à l'échelle intercommunale, de mieux maîtriser le devenir du foncier.

Par ailleurs, la région souhaite mettre en place un Etablissement public foncier régional (EPFR). Alimenté par une taxe de 2 à 6 € par foyer fiscal, doté de 35 à 45 M€ par an, il pourrait permettre prochainement aux communes de mieux maîtriser leur foncier par préemption de terrains.

Un espace protégé

De 1975 (date de sa création) à 2007, le Conservatoire du littoral est devenu propriétaire d'un peu plus de 1 670 ha en Finistère, dont 33 sur la seule année 2007. Le Finistère totalise ainsi la plus grande superficie acquise en Bretagne (46 % du total régional). Après une grave crise financière, l'établissement public a vu son budget augmenter de 40 % en 2007. Les réserves naturelles partagent l'objectif de soustraire une partie du littoral à l'urbanisation.

Plusieurs programmes veillent également à préserver les écosystèmes littoraux les plus remarquables avec dernièrement le programme européen Natura 2000 (24 sites littoraux finistériens) étendu en 2008 à la

protection de sites remarquables en mer (7 en Finistère sur 15 en Bretagne).

Vers une gestion intégrée ?

La mise en œuvre du concept de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est devenu un objectif de l'Union européenne depuis 2002. C'est dans ce contexte que le Conseil régional a adopté en décembre 2007 une charte des espaces côtiers bretons. S'il ne s'agit pas d'un texte réglementaire opposable, la conformité aux objectifs de la charte serait désormais l'une des conditions du soutien de la région aux projets des communes ou des professionnels. Cette charte s'ajoute aux initiatives de GIZC développées en Finistère par le pays de Brest et le Syndicat intercommunal ouest Cornouaille aménagement (Sioca).

Le littoral finistérien s'inscrit lui-même dans deux parcs qui ont déjà la gestion intégrée dans leur cahier des charges : le parc d'Armorique, deuxième parc naturel régional à avoir été créé en France en 1969 (172 000 ha, dont 60 000 en espace maritime) et le parc marin d'Iroise, 1^{er} parc marin créé par le décret du 28 septembre 2007 (3 550 km² sur 300 km de côtes bordant 34 communes riveraines). La première tâche ne sera-t-elle donc pas de gérer l'intégration des différents programmes de gestion intégrée ?...

Pour une diversité des usages

Si une gestion plus transversale de l'espace littoral s'avère probablement nécessaire, elle devra notamment viser à préserver la diversité des usages qui font la richesse de l'économie du littoral et son attractivité. ■

1 - Communes littorales : communes couvertes en tout ou partie par la loi littoral.

2 - Source : Recensement Général de la Population de 1999.

3 - Source : Immo-Ouest.com.